



Inscription de votre enfant sur une plateforme numérique

Dans le cadre de sa scolarité, votre enfant sera amené à utiliser des outils numériques en ligne.

La Belgique a fixé à 13 ans la majorité numérique pour les « services de l'information », c'est-à-dire la fourniture dématérialisée de services à distance.

Pour cette raison, nous devons obtenir l'autorisation parentale avant d'inscrire votre enfant sur la plateforme numérique utilisée par l'école et lui permettre de l'utiliser.

Celle-ci permet une communication entre les enseignants et les élèves, en bon lien avec les parents, ainsi qu'un moyen de remise de travaux ou de documents. Elle sera aussi utilisée en cas d'hybridation (cours dispensés en "présentiel" et ou en "distanciel"). Elle pourrait être utilisée durant toute la scolarité des élèves dans notre école.

A défaut d'autorisation de votre part, vous serez invités par la direction à une rencontre afin de mettre en place ensemble des alternatives.

Madame, Monsieur....., parents de,
élève en classe de déclarent autoriser/ ne pas autoriser l'école à créer un code
d'accès (login, mot de passe et adresse mail) pour leur enfant sur la ou les plateformes suivantes :
Classroom.

Ces accès lui permettront d'accéder aux différents services de la plateforme pour des finalités
scolaires ou en relation directe avec la vie de son école.

Nom, date et signature